



Location d'une chambre étudiant dans ma propre maison en zone ug

Par **POULPITO**, le **19/12/2008** à **10:56**

Bonjour,

Je me porte acquéreur d'une grande maison située en zone UG (plan PLU) en banlieue de Lille

Il semble que dans ce type de zone, il soit interdit de "créer une habitation par division d'une habitation existante"

Ma question est simple:

Est-ce que j'ai tout de même le droit de louer une chambre à un étudiant, en sachant que concrètement, cela ne divise pas mon logement.

Si oui, comment dois-je procéder ==> faut-il une autorisation ?

Si non, existe-t-il des dérogations ?

Merci de vos réponses

LIONEL